

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 10 avril 2025

Handicap : 20 ans déjà !

Le 11 février 2025 marque une date symbolique en faveur de l'égalité et de l'inclusion. Vingt ans après la promulgation de la Loi Handicap, le Conseil départemental de la Creuse, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et leurs partenaires célèbrent cet anniversaire au travers de nombreux événements.

Une loi fondatrice pour une société plus inclusive

Promulguée le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a constitué un tournant décisif dans la reconnaissance et la protection des droits des personnes en situation de handicap en France. Son objectif ? Garantir l'égalité des chances et favoriser une société plus inclusive grâce à des mesures concrètes dans de nombreux domaines :

- **Le droit à la compensation des conséquences du handicap**, permettant un accompagnement personnalisé selon les besoins spécifiques de chacun.
- **L'accès à l'éducation en milieu ordinaire**, assurant à chaque enfant porteur de handicap le droit d'être scolarisé dans l'école de son secteur.
- **L'insertion professionnelle**, avec l'obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés d'employer au moins 6 % de travailleurs en situation de handicap.
- **L'accessibilité**, qui facilite la participation des personnes handicapées à la vie collective grâce à l'aménagement des infrastructures et des services.
- **La création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)**, guichets uniques dédiés à l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

La MDPH de la Creuse : un acteur clé au service des personnes en situation de handicap

Véritable point d'entrée unique pour toutes les démarches liées au handicap, la MDPH de la Creuse joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des usagers. Elle facilite l'accès aux droits et aux prestations, notamment la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), financée par le Conseil départemental, ainsi qu'aux aides attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

En ce sens, la MDPH œuvre depuis 20 ans pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap en garantissant un accompagnement adapté à chaque situation.

En 2024, pour la MDPH, ce sont :

- **1 190 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** pour un montant de **5,6 M€**.
- **8 838 demandes** déposées
- **4 366 personnes** reçues
- **14 074 appels**

Une année de festivités pour célébrer 20 ans d'engagement

Afin de marquer cet anniversaire, événements sportifs, portes ouvertes, ateliers, expositions, spectacles, etc. attendent les Creusois. Autant de rendez-vous, ouverts à tous, pour mettre en lumière les avancées réalisées et poursuivre la sensibilisation autour du handicap.

Découvrez tout l'agenda des événements sur [creuse.fr](https://www.creuse.fr)

Contact Presse : Mélanie Heurteau – 05 44 30 23 26 –
mheurteau@creuse.fr